

**EUGÉNISME ET CULTURES AFRICAINES : LA SÉLECTION
NATURELLE ET LES TECHNOSCIENCES BIOMÉDICALES EN
QUESTION**, Affoué Marie-Laure KOUASSI, Kouadio Victorien KPO (Université
Alassane Ouattara de Bouaké – R C I)

laurekouassiaffoue@gmail.com / kouadioekpo@yahoo.fr

Résumé

La volonté des sociétés africaines de prendre le contrôle de la sélection naturelle se fait à travers des mécanismes culturels à but eugéniste. Toutefois, avec la révolution biomédicale qui confère un pouvoir d'intervention active dans la sélection naturelle, l'eugénisme trouve de nouvelles justifications et orientations. C'est pourquoi, l'objectif de ce texte est d'évaluer les impacts des avatars de la sélection naturelle et des technosciences biomédicales sur l'eugénisme dans des cultures de l'Afrique. Il permet de démontrer que les pratiques de l'eugénisme ont subi des mutations qui exigent des paradigmes normatifs nouveaux pour qu'elles soient viables. Les technosciences biomédicales, en atténuant l'impact de la sélection naturelle redistribuent les cartes de l'eugénisme et pallient certains de ses effets secondaires et renforcent d'autres.

Mots-clés : Cultures africaines, Eugénisme, humain, sélection naturelle, technosciences biomédicales.

**AFRICAN CULTURES AND EGENICS: NATURAL SELECTION AND
BIOMEDICAL TECHNOLOGY AT STAKE**

Abstract

The wish for African societies to take over natural selection has been achieved through cultural mechanisms intended to promote eugenics. However, with biomedical revolution empowering active intervention in natural selection, eugenics is being given new justification and direction. Therefore, the aim of this text is to assess the impact of the avatars of natural selection and biomedical technoscience on eugenics in African cultures. It shows that eugenic practices have undergone mutations that necessitate new normative paradigms to be viable. By mitigating the impact of natural selection, biomedical technosciences are dealing again the cards for eugenics, alleviating some of its side-effects and reinforcing others.

Keywords: African cultures, biomedical technoscience, Eugenics, human, natural selection.

Introduction

La sélection naturelle obéit à des impératifs d'organisation du vivant et de sa perpétuation à travers des tris. L'humain a toujours voulu impacter ce tri à travers des normes culturelles et les technosciences biomédicales. De ce point de vue, le rapport de l'humanité à sa constitution biologique s'inscrit dans des constellations cognitives variées et dynamiques. Ce rapport est proportionnel à la compréhension et à la représentation de la vie, mais aussi au pouvoir d'intervention de l'humain au sein de l'ordre biologique naturel. Les relations des africains à la nature humaine étaient dans une large mesure dominée par un eugénisme « doux ». Avec cet

eugénisme, la sélection naturelle n'était pas fondamentalement perturbée. L'impact de l'humain sur la sélection naturelle, y compris l'eugénisme s'inscrit dans une nouvelle compréhension avec les technosciences biomédicales qui offrent de nouveaux moyens technoscientifiques pour évaluer la constitution biologique de l'humain, y compris les frontières du normal et du pathologique.

L'Afrique doit-elle alors promouvoir l'eugénisme scientifique au détriment de l'eugénisme traditionnel et de la sélection naturelle ? L'objectif qui va fonder l'instruction de cette question centrale est d'évaluer les impacts de la sélection naturelle et ceux des technosciences biomédicales sur l'eugénisme dans des cultures africaines. Les approches historique, systémique et comparative seront mobilisées pour éclairer l'analyse. Elles permettront de démontrer que les pratiques de l'eugénisme ont subi des mutations qui exigent des paradigmes normatifs nouveaux pour qu'elles soient viables. Il s'agit de vérifier l'hypothèse suivante : les technosciences biomédicales, en atténuant l'impact de la sélection naturelle redistribuent les cartes de l'eugénisme et pallient certains de ses effets secondaires et renforcent d'autres. La vérification de cette hypothèse se fera à partir des questions subsidiaires ci-dessous : qu'est-ce qui caractérisent la sélection naturelle et l'eugénisme en Afrique ? Qu'est-ce qui justifie la sélection sociale-eugénique dans des cultures africaines ? Comment la problématique éthique de l'eugénisme est-elle envisagée avec les technosciences biomédicales ? Quel eugénisme pour les sociétés africaines ?

1. La sélection naturelle et la question de l'eugénisme en Afrique

L'homme évolue dans le temps et dans l'espace. Son évolution, selon Darwin, se réalise à travers une sélection naturelle qui résulte d'un tri qui s'opère naturellement au sein des espèces. À en croire Darwin,

La lutte pour l'existence résulte inévitablement de la rapidité avec laquelle tous les êtres organisés tendent à se multiplier. Tout individu qui, pendant le terme naturel de sa vie, produit plusieurs œufs ou plusieurs graines, doit être détruit à quelque période de son existence, ou pendant une saison quelconque, car, (...), le nombre de ses descendants deviendrait si considérable, qu'aucun pays ne pourrait les nourrir. Aussi, comme il naît plus d'individus qu'il n'en peut vivre, il doit y avoir, dans chaque cas, lutte pour l'existence, soit avec un autre individu de la même espèce, soit avec des individus d'espèces différentes, soit avec les conditions physiques de la vie (C. Darwin, 2008, p. 115).

Dans la lutte pour la vie, la survie et la reproduction sont l'apanage des individus les mieux adaptés. Ainsi, la sélection naturelle est un processus par lequel les individus les mieux accommodés à leur environnement ont plus de chance de survivre et de se reproduire en transmettant leurs traits avantageux à leur descendance. La conservation des variations et leur transmission héréditaire est un atout pour la survie des individus en ce sens qu'ils échappent au tri qui pouvait les éliminer. La sélection naturelle travaille à la conservation des variations en rejetant celles qui sont néfastes.

La sélection naturelle et l'eugénisme se rencontrent, parce que les deux concepts vont dans le sens du choix, du tri et de l'hérédité biologique. Si dans la sélection naturelle, la Nature est la Directrice du tri, avec l'eugénisme la volonté

humaine est, dans une large mesure, à la source de la sélection. « Si Darwin s'est (...) montré prudent quant à l'application de sa propre théorie de l'évolution à l'être humain (...), il n'en ira pas de même de ce que l'on appellera de manière impropre le darwinisme social, dont Herbert Spencer est le plus illustre représentant » (N. Le Dévédec, 2015, p. 101). Les réserves de Darwin relatives à l'application eugéniste de la sélection naturelle n'ont pas empêché Spencer et Galton de recourir à sa théorie, comme référence scientifique, pour justifier leurs projets politiques eugénistes. C'est ce que Nicolas Le Dévédec souligne lorsqu'il écrit :

La perspective eugéniste constitue l'autre grande application de la théorie de l'évolution aux sociétés humaines. À la différence du darwinisme social qui soutient que la perfectibilité humaine résulte du principe naturel de la sélection, qu'il s'agit dès lors de laisser-aller et laisser-faire, les partisans de l'eugénisme estiment au contraire que si la sélection naturelle constitue bien le moteur de la perfectibilité humaine, elle est toutefois entravée et suspendue dans les sociétés modernes. Il ne s'agit de ce point de vue plus de laisser-aller et laisser-faire, mais au contraire d'intervenir pour rétablir dans ses prérogatives la sélection naturelle » (N. Le Dévédec, 2015, p. 92).

L'eugénisme se situe dans un élan de perpétuation et de perfection de l'humain pour faire face aux aléas de la nature. Il récuse le fait que la nature soit la seule Directrice de l'évolution. « Ce terme a été forgé par F. Galton à la fin du XIX^e siècle ; il signifie étymologiquement : "art de bien engendrer" » (J.-Y. Goffi, 2001, p. 416). La qualité de la reproduction détermine l'eugénisme qui se situe dans la logique de l'amélioration de l'humain à travers des choix volontaires.

L'eugénisme étudie et met en œuvre les moyens d'améliorer l'espèce humaine en cherchant soit à favoriser l'apparition de certains caractères (eugénique positive) soit à éliminer les maladies héréditaires (eugénique négative) (...). L'idéologie eugénique peut être le fruit d'une politique menée par un État (...). Elle peut également s'exprimer dans le contexte privé de la famille » (L. Perbal, 2015, p. 278).

La consolidation, la reproduction ou l'éradication de caractères donnés au sein de l'espèce humaine justifie l'eugénisme qui agit sur la qualité biologique du sujet. L'eugénisme négatif prend des formes thérapeutiques en cherchant à éradiquer des tares génétiques. Avec l'eugénisme positif, il est question de reproduire ou d'améliorer l'humain. Le contrôle qualité peut être lié à la nature ou à l'intervention humaine. Les deux formes d'eugénismes sont présentes dans les cultures africaines de façon « douce ». Dans le choix des conjoints, par exemple, la phobie des conjoints ayant une maladie congénitale handicapante relève de l'eugénisme négatif, puisqu'il s'agit d'éradiquer le mal en évitant la reproduction de son porteur. Les choix des conjoints sur la base de leur beauté ou comportement serait un eugénisme positif. Ces deux eugénismes étaient « doux », en ce sens qu'ils ne favorisaient pas des interventions directes sur les gènes et c'est la sélection naturelle qui avait le dernier mot. Contrairement à ces eugénismes, les techniques génétiques interviennent de façon directe sur les gènes pour les sélectionner. L'idéologie de l'amélioration de l'espèce humaine à travers des préférences est un eugénisme qui prend les formes d'une sélection sociale dans des cultures en Afrique.

2. La sélection sociale dans des cultures africaines : l'eugénisme

Les sociétés africaines comme toutes les sociétés organisent des compétitions pour la sélection des plus aptes, ce qui peut conférer des statuts, des fonctions ou des rôles en fonction de l'intention qui structurent la concurrence. Cette compétition sociale a un versant biologique qui trouve son champ d'élection dans l'eugénisme qui est présent dans toutes les cultures africaines à des degrés divers. L'eugénisme relève d'un tri qui détermine l'acceptation ou le refus de la reproduction d'une catégorie de personnes. Cette sélection sociale a des fondements culturels et psychologiques dont l'unité pourrait se trouver dans la quête sociale de sécurité ou de bien-être.

L'eugénisme est pratiqué dans des sociétés traditionnelles africaines pour des impératifs sécuritaires. Ces sociétés utilisent des méthodes de sélection symboliques à travers des normes qui président au choix des conjoints et aussi des pratiques extrêmes, notamment l'infanticide, justifiant le devoir de ne pas laisser vivre des individus considérés comme une source d'insécurité pour la famille ou la communauté » (K. V. Ekpo, 2019, p. 54).

Le choix des conjoints est orienté par des intérêts de la famille, de la communauté ou du clan. Lorsque nous nous référons à l'exogamie qui est pratiquée dans certaines cultures africaines, elle tolère mieux l'altérité que l'endogamie. L'interdiction du mariage entre des castes différentes au profit des membres de la même caste constitue une forme d'eugénisme qui, bien qu'atténué dans des aires culturelles (Baoulé, Agni, Toura...), continue d'orienter la formation des couples dans des sociétés africaines en mutation.

Les castes sont généralement des unités sociales endogames (...). Dans la société toura, ceux qui exercent la profession de griot sont méprisés et marginalisés, et ne peuvent contracter un mariage avec les autres membres de leur propre groupe ethnique ; épouser une fille de griot, c'est perdre toute dignité et s'attirer des malheurs. L'endogamie est une barrière qui empêche la rencontre et l'échange avec les autres ; c'est un moyen de préserver la pureté biologique ou culturelle de certaines classes sociales (M. Koné et N. Kouamé, 2005, p. 70).

Les pratiques eugéniques trouvent des moyens d'expression à travers le choix des conjoints dans des cultures africaines. L'eugénisme « doux » pratiqué en Afrique n'est pas le fruit d'une analyse génétique sur des bases scientifiques. Il n'influence pas directement l'hérédité. Il se contente, à partir des caractères visibles (comportement, santé, créativité, courage, intelligence...), de sélectionner les conjoints et d'écarter certaines personnes de la reproduction. Il est question « de limiter la reproduction (...), des déficients mentaux ou des criminels et d'augmenter celle des classes ou [des castes jugées] (...) supérieures » (L. Perbal, 2015, p. 278). Les modalités qui président aux mariages et au contrôle des naissances relèvent d'une sorte d'eugénisme. En effet, le mariage dans des traditions africaines passe par une quête de qualité qui se réalise à travers une évaluation des membres du couple, mais aussi par les biens et surtout par le comportement et les éventuelles maladies congénitales présentes au sein de la famille de l'autre membre du futur couple.

Dans des sociétés traditionnelles africaines, notamment les Akans en Côte d'Ivoire, la méfiance des populations à l'égard des familles dont les membres sont

victimes de maladies génétiques est une réalité. En fait, lorsque les plus jeunes dans ces familles ont une espérance de vie très courte avec des décès récurrents, ces familles sont considérées comme "familles porte-malheur". « Dans les campagnes, nous dit un pédiatre, les familles drépanocytaires, celles qui ont connu de nombreux décès, sont stigmatisées. On dit aux hommes du village "n'épousez pas cette fille, dans cette famille ils sont tous les temps malades, il y a des morts, dans cette famille ils ont un sort" » (D. Bonnet, 2001, p. 267). La crainte de la reproduction du mal qui ronge les familles victimes de la loterie génétique préjudiciable à leur santé fonde la discrimination à leur égard. La fuite de l'adversité menaçante explique l'eugénisme qui persiste à des degrés variés dans les cultures africaines. Le refus de reproduction du gène pathogène dans la lignée du conjoint ou de la conjointe consolide la méfiance des autres familles. Cette sélection est aussi pertinente sur la base du comportement des membres d'une famille.

La volonté d'avoir un conjoint dans telle ou telle famille peut être déterminée par le comportement vertueux, le courage ou la beauté physique. Ces éléments, dans la mentalité collective, auraient un fondement biologique. C'est pourquoi ces différentes qualités sont recherchées à travers le choix des conjoints. Cette sélection semble être analogue à la sélection des plus aptes dans le darwinisme. Nous assistons à un darwinisme social qui peut avoir des élans individuels ou communautaires. Selon L.-V. Thomas et R. Luneau (1986, p. 209), « pour le négro-africain, l'homme est le capital le plus précieux et (...) la pire des calamités, pour un couple, est de ne pouvoir engendrer ». Si la procréation est adulée, il faut tout de même souligner que la quête de l'enfant à tout prix n'implique pas l'acceptation sans condition de celui-ci. En réalité, dans certaines circonstances, la qualité de l'enfant et les conditions de sa conception l'emportent sur la volonté de procréer au nom d'un eugénisme nourri aux sources d'altérités jugées menaçantes ou non honorables pour le couple, sa famille ou le clan. L'eugénisme est pratiqué dans les sociétés africaines parfois faute d'alternative thérapeutique. Il serait un bouclier favorisant la sécurité et la sérénité des individus et des communautés.

Les attitudes eugénistes traditionnelles n'avaient pas toujours des fondements scientifiques. Elles étaient parfois le fruit de préjugés, même si certains préjugés sont confirmés par des tests génétiques. L'eugénisme questionne les frontières du normal et du pathologique, du tolérable et de l'intolérable dans l'évaluation qui doit justifier la discrimination ou la non-discrimination du sujet. À en croire F.-N. Gilly (2001, p. 51) « Dans le désert du Ténéré, les femmes enceintes des ethnies Goran quittent le campement de toile de la tribu pour aller accoucher à distance, seules dans le désert. Si l'enfant nouveau-né est sain, elles reviennent avec lui au campement, mais s'il est mal formé, elles reviennent seules, refusant ainsi de mettre en danger le fragile équilibre de la tribu ». L'abandon des enfants malsains se justifiait par la menace qu'ils représentaient pour la stabilité du groupe. Si tel est le cas, qu'en est-il avec le diagnostic prénatal qui permet d'avoir une cartographie de la normalité physique et génétique avant la naissance ? Nous pouvons établir une analogie entre l'avortement thérapeutique et l'infanticide dans des sociétés africaines. Ces sociétés doivent-elles anticiper le meurtre de l'enfant sur la base de diagnostic prénatal pathologique grave ?

Dans l'Afrique traditionnelle, l'accouchement se faisait sous le regard vigilant de vieilles personnes qui assistent la parturiente en l'aidant à accoucher. Elles évaluent la normalité de l'enfant en décidant s'il devrait être accueilli ou non par la communauté. Si l'enfant ne respecte pas les critères de normalité, il est tué par asphyxie. Toutefois, il y a des anomalies tolérables en fonction des sociétés, c'est ce qui justifie la présence d'enfants handicapés dans certaines familles.

Avec l'évolution des mentalités et l'urbanisation, qui ont une influence fondamentale sur les attitudes culturelles, les idées et actions eugénistes présentes dans les cultures africaines sont aujourd'hui confrontées aux technosciences biomédicales qui donnent de nouvelles explications des handicaps en offrant des pouvoirs inédits de manipulation du destin biologique de l'humain. Loin d'être axiologiquement neutre, ces technosciences génèrent des questions éthico-culturelles.

3. Technosciences biomédicales et problématique éthique de l'eugénisme dans les cultures africaines

À rebours du darwinisme qui fait la promotion des plus aptes à la survie, les institutions sociales dans toutes les sociétés créent des conditions de protection des individus biologiquement vulnérables. Dans cette perspective, les cultures africaines ne se contentent pas des pratiques eugéniques comme moyen de régulation des relations sociales. Des systèmes de solidarité sont créés à travers les normes et mécanismes de socialisation pour protéger des personnes inaptes à vivre dans l'environnement naturel. Dans cette logique, au-delà des normes culturelles exigeant, entre autres, le respect des personnes vulnérables (les handicapés, les personnes ayant des anomalies génétiques préjudiciables...) des systèmes de défenses sont constitués avec des thérapies qui permettent à la société de manifester une solidarité active vis-à-vis des personnes qui auraient pu être exclues de la vie par la sélection naturelle. Cette compassion active trouve un mode d'expression à travers les technosciences biomédicales qui contribuent au confort des individus considérés traditionnellement comme des damnés en prolongeant leur espérance de vie et leur confort.

Les procédés technologiques mis en œuvre par l'espèce humaine (surveillance prénatale, chirurgie obstétrique, antibiotiques, transfusions sanguines, couveuses...) ont permis à un grand nombre d'entre nous de naître et de rester en vie, alors qu'ils n'auraient jamais survécu dans la "nature" sans l'aide de ces techniques (G. Chapouthier, 2015, p. 291).

Le progrès de la médecine a créé un désordre au sein de la sélection et de l'équilibre naturel. Il réduit l'impact de la sélection naturelle qui favorisait des morts prématurés et la stérilité pour éviter la reproduction de gènes pathologiques. Les prouesses dans le domaine médical permettent d'interroger à nouveau frais l'eugénisme, parce que les naissances ou les vies jugées traditionnellement préjudiciables sont prises en charge. Cela réduit la phobie des personnes victimes des injustices liées à leur dotation biologique ou génétique. En effet, les connaissances biomédicales permettent d'expliquer objectivement les anomalies génétiques et proposent des solutions médicales et des conseils pour les éviter ou pour les prendre en charge. De ce point de vue, le regard porté sur les victimes

d'anomalies génétiques connaît une évolution dans les sociétés africaines et ils sont de plus en plus acceptés. Des enfants souffrant de handicaps génétiques qui auraient pu être tués ou abandonnés sont aujourd'hui pris en charge dans des centres spécialisés en Afrique. La sélection délibérément construite par l'humain, tend à se substituer à la sélection naturelle avec le savoir-pouvoir des technosciences biomédicales qui envisagent une transformation historique majeure permettant de dépasser les limites biologiques actuelles, passant d'une évolution subie à une évolution choisie. À ce stade, cette évolution post-darwinienne serait guidée, orientée par des choix culturels plutôt que par le hasard naturel. Suivant les chantages de l'eugénisme,

Dans les sociétés technologiquement développées la sélection n'a plus rien de naturel (...). Dans ces conditions, et face aux conséquences dysgéniques de nos pratiques culturelles, l'eugénisme apparaît comme un moyen artificiel de faire ce que la sélection naturelle n'est plus capable de faire (...). L'intervention humaine face aux mécanismes aveugles de la nature (...) est de droit (...). En autorisant la diffusion incontrôlée de gènes défectueux dans sa descendance, la génération présente multiplie les risques de dommages individuels et collectifs pour les générations à venir (J.-Y. Goffi, 2001, p. 419).

L'eugénisme serait justifié par l'évolution de la technique qui confère de nouveaux pouvoirs et de nouvelles responsabilités à l'humanité. Cette dernière doit assurer les conditions du bien-être des futures générations à travers des choix eugéniques. Avec la révolution biomédicale et la généralisation des diagnostics prénataux dans presque toutes les régions, lorsque nous écartons les déserts médicaux, on pourrait dire que l'eugénisme se renouvelle dans les sociétés africaines et la question de ses limites se pose. À en croire Gilly François-Noël,

Du diagnostic anténatal de maladie frappant l'homme dès sa naissance, nous allons passer aux diagnostics anténataux de pathologie apparaissant en cours de vie (comme la chorée de Huntington par exemple, maladie mortelle avant quarante ans (...)). Quelle attitude adopterons-nous alors ? (...). Recourir systématiquement à l'interruption thérapeutique de grossesse, reviendrait à priver de vie des embryons dont l'avenir n'est pathologique que trente ans plus tard » (F.-N. Gilly, 2001, p. 53).

L'avortement thérapeutique permet de délibérer sur le droit à la vie. Qui mérite de vivre et qui n'en a pas droit ? Les maladies apparaissant au cours de la vie questionnent en direction des frontières de l'eugénisme en exigeant des choix complexes entre vie et naissance préjudiciables. Le choix d'un eugénisme, sans condition, fait perdre de vue le génie de Pascal et de Mozart qui ont impactés le monde avant leur vingtième anniversaire.

Le diagnostic anténatal soulève des questions complexes relatives au regard porté sur le handicap. Faut-il laisser la loterie génétique déterminer l'avenir de l'enfant alors que nous avons des moyens d'intervenir ? Un parent qui élève déjà un ou deux enfants handicapés, avec l'amour et le respect liés à leurs vulnérabilités, et qui décide de pratiquer l'eugénisme fœtal pour éviter la naissance d'un autre enfant atteint de handicap sévère doit-il être condamné ? Quel parent accepterait de vivre avec des enfants handicapés sous prétexte de respecter la sélection génétique naturelle ? La réponse à ces questions est chargée de fortes émotions qui méritent d'être ramenées à de justes proportions tant il est vrai que l'enfant handicapé est

parfois une source de honte pour les parents et une charge économique. Envisager le respect de l'humain et de la vie à l'issue d'un diagnostic ou d'une prédiction sans issue thérapeutique est une véritable gageure. Il sera alors question de choisir d'accompagner les parents et l'enfant jusqu'à ce que la nature accomplisse son œuvre, ou d'anticiper cela à travers l'euthanasie ou l'avortement dit thérapeutique. Dans quelle proportion peut-on accepter un enfant dont la naissance est préjudiciable ? Le diagnostic prénatal implique de façon insidieuse ou manifeste un eugénisme, puisqu'il est question d'évaluer la santé anténale et future du fœtus. L'horizon de la culpabilité et de la responsabilité sont larges :

- la culpabilité et la responsabilité relèvent des technosciences biomédicales qui confèrent un pouvoir de prédiction de l'avenir biologique sans être capable de répondre à tous les problèmes médicaux-sociaux liés à la prédiction.
- la faute relative au rejet de l'enfant malformé ou handicapé revient à la société et aux individus qui développent une phobie du handicap : des parents préfèrent renoncer à la procréation qui se situe dans la logique du désir d'éternité, au lieu d'avoir un enfant malsain. La quête de l'enfant parfait occulte l'empathie et conduit à supprimer des vies.

À partir du fait que l'eugénisme implique des exclusions, des tris, il serait par essence discriminatoire. Jusqu'où peut-on accepter la discrimination ? Faut-il refuser sans réserve l'eugénisme au nom des inégalités qui l'accompagnent ? En réalité, s'il est bien orienté il peut contribuer à réduire ou à corriger les inégalités de la sélection naturelle. Dans ces conditions, faut-il militer pour un eugénisme d'État ou un eugénisme privé ? Dans les sociétés africaines où la primauté du groupe sur l'individu est une réalité, avec une démocratie qui s'implante de façon chaotique, le risque de noyer l'autonomie des individus est grand. C'est pourquoi nous estimons que l'eugénisme privé qui permet de respecter l'autonomie et le consentement des parents doit servir de repère à partir de normes universelles qui laisseront chaque individu décider sur la base d'informations et de conseils génétiques. Cette orientation pourrait préfigurer l'avenir de l'eugénisme en Afrique.

4. L'avenir de l'eugénisme en Afrique : quel eugénisme pour les sociétés africaines ?

L'avenir de l'eugénisme en Afrique ne peut être viable que sur la base de normes inclusives tenant compte de la spécificité de chaque culture, d'autant que les questions de l'eugénisme varient d'une culture à l'autre. Cette démarche favorisera l'entrelacement des cultures africaines avec les exigences biomédicales. La société ne peut rejeter toutes les formes d'eugénisme, même si elle refuse d'utiliser ce vocable qui rappelle des souvenirs atroces du nazisme.

Le pouvoir d'intervention et d'anticipation de l'avenir biologique des enfants à naître pose la question de l'intervention humaine dans la sélection naturelle. Les États africains doivent proposer sur la base d'un débat inclusif des normes générales pour encadrer l'eugénisme et laisser la latitude aux communautés et aux parents de décider sous l'éclairage des connaissances biomédicales dans certains cas. La quête de l'enfant sain ne doit pour autant pas devenir pathologique au point de vouloir un enfant avec zéro défaut, en rejetant tous les aléas. Le progrès des connaissances génétiques qui consacre le décryptage des informations génétiques

change la nature et l'échelle des responsabilités des parents vis-à-vis de leur progéniture.

La responsabilité des parents était confinée dans la manière de prendre soin de leurs enfants à la lumière du confort qu'ils leur offrent. Le contrôle du normal et du pathologique avec le diagnostic prénatal et la médecine prédictive attribuent des responsabilités inédites au couple et réclament que la société et le couple opèrent des choix qui ont des aspects eugénistes. Cependant, les prévisions et prédictions médicales peuvent avoir des orientations thérapeutiques avec les thérapies géniques somatiques et germinales qui sont proposées aux personnes victimes de déficits ou pathologies congénitaux. « La thérapie génique somatique consiste à introduire un gène dans une cellule somatique, c'est-à-dire dans une cellule qui naît, vit et meurt sans jamais transmettre à sa descendance cellulaire quelque parcelle que ce soit de son patrimoine génétique » (F.-N. Gilly, 2001, p. 42). La thérapie génique est au service de la santé de l'individu qui en profite. Elle n'éradique pas la maladie au sein de la descendance, parce qu'elle n'a pas d'impact héréditaire. C'est le lieu de rappeler qu'elle relève de l'eugénisme négatif qui a un objectif thérapeutique. Elle se situe dans le prolongement des moyens de lutte contre la maladie qui est une source de vulnérabilité et d'insécurité. Elle contribue à la lutte contre les inégalités biologiques et les discriminations sociales qui lui sont solidaires.

Cette thérapie ouvre un espoir qui permet aux sociétés africaines de manifester la solidarité et l'empathie vis-vis des individus qui auraient pu être victimes d'exclusion, de vexation ou de meurtre au nom de normes culturelles. Il demeure un autre problème lié à l'accès aux thérapies géniques en Afrique. Les freins à l'accès peuvent être géographique ou économique ou les deux à la fois. Malgré tout, cette thérapie ouvre l'espoir qui doit être entretenu en attendant que la société facilite les conditions à son accès. La thérapie génique germinale, en soignant le mal, se situe dans une autre perspective en faisant le lit à l'eugénisme qui favorise l'amélioration de l'espèce humaine. En effet, avec la thérapie génique germinale,

Le gène introduit, l'est dans les cellules germinales, c'est-à-dire dans les cellules sexuées qui transmettent leur patrimoine génétique à leur descendance (...). Transférer des gènes dans les cellules germinales, ce n'est plus soigner l'homme malade, c'est modifier l'homme sain et c'est ouvrir le tiroir, épouvantable à nos yeux, de "l'amélioration de la race humaine" concept dont on imagine sans peine les possibles dérives racistes et eugéniques » (F.-N. Gilly, 2001, p. 42-43).

Les modifications des cellules germinales impliquent des transformations héréditaires sur des générations, sur la lignée familiale. Avec elles, on pourrait choisir des qualités de la configuration de l'humain. Est-il louable d'interdire dogmatiquement les recherches en thérapie génique au nom de la manipulation de l'espèce humaine et de l'eugénisme qui l'accompagnent ? L'interdit définitif, s'il est satisfaisant pour notre époque, peut être préjudiciable pour les générations futures. Parce qu'elles peuvent avoir recours à cette technique pour affronter d'éventuelles maladies menaçant la perpétuation de l'humain. L'interdiction de la thérapie génique germinale relève de l'éthique de l'époque où nous vivons actuellement et nous ne devons pas l'imposer aux générations futures. C'est pourquoi, F.-N. Gilly (2001, p. 46) estime que,

Nous devons avoir une éthique (...) mais à condition de ne pas l'imposer aux générations futures, et dans le domaine de la recherche biomédicale, fermer aujourd'hui des portes de recherches, n'est-ce pas imposer indirectement notre éthique aux futures générations ? La thérapie génique germinale ne doit pas être appliquée à ce jour (...). Mais ne privons pas les générations futures d'une connaissance qui pourrait les mettre à l'abri de certains fléaux aujourd'hui inconnus (F.-N. Gilly, 2001, p. 46).

Si l'application de la thérapie génique germinale doit être refusée à cause des portes de l'eugénisme qu'elle ouvre, les recherches dans le domaine de cette technique doivent tout de même être tolérées afin que les générations futures décident de l'usage qu'elles en feront en fonction des difficultés auxquelles elles seront confrontées. Il est question pour l'Afrique de préserver la diversité technique de la même manière que nous nous évertuons à protéger la diversité culturelle et la biodiversité. Pour mener à bien cette exigence, le dogmatisme et les attitudes conservatrices doivent céder la place à la tolérance. Tolérer, n'implique pas l'acceptation. Il n'est pas forcément question de retourner à la sagesse traditionnelle des cultures africaines relative à la représentation de l'humain qui, bien qu'atténuée avec l'évolution des mentalités, influence à des degrés variés les modes d'être et de penser ou d'agir des individus. L'Afrique en mutation ne saurait s'accrocher, sans esprit critique, à des valeurs traditionnelles, relatives à l'eugénisme, qui manquent de pertinence dans les sociétés technoscientifiques contemporaines. Il revient à la société de sélectionner les valeurs qui méritent d'être promues dans ce monde caractérisé par la globalisation. Dans cet élan, les pratiques eugénistes, relatives aux choix des conjoints, surtout celles interdisant les mariages entre certaines classes ou castes sociales doivent être revisitées, parce que nous sommes la même humanité et il y a une égalité entre les individus au nom de la dignité ontologique.

Le diagnostic anténatal n'est pas forcément au service de l'eugénisme. Il augmente l'autonomie du sujet à travers la connaissance et permet de consolider le droit de savoir. Ce savoir, bien que pouvant conduire à l'eugénisme peut permettre aux parents de mieux se préparer pour accueillir leur enfant et d'être alertés au cas où il y a des traitements disponibles à l'avenir. Le diagnostic prénatal contribue à la lutte contre la vulnérabilité du futur enfant avec la thérapie fœtale. Il est indispensable pour les gouvernements africains de mettre en place des lignes directrices et des conseils génétiques en amont et en aval des diagnostics prénatal et génétique. Ces techniques offrent des choix plus rationnels aux candidats à la procréation. Ils peuvent tenir compte des conseils avisés des généticiens dans le choix de leurs conjoints ou dans la décision de procréer ou de garder un enfant ayant un diagnostic prénatal pathologique sans que la décision soit imposée de façon unilatérale par l'État. Il n'est pas question de rejeter une meilleure qualité de vie sous prétexte que cette quête relève de l'eugénisme. C'est pourquoi, la relation à l'eugénisme doit être fondée sur des informations crédibles qui éclairent les choix individuels et collectifs.

L'information objective du public, la promotion de l'éducation à la génétique, le développement de la recherche génétique et la défense de la liberté d'opinion en ces domaines devraient permettre une attitude éclairée et responsable face à une

eugénique scientifique en plein essor et qui a beaucoup souffert des dérives idéologiques de l'eugénisme et du racisme (G. Hottois et C. Susanne, 2001, p. 414).

L'information, le développement de la recherche et les exigences de liberté constituent des piliers de l'avenir de l'eugénisme en Afrique. La construction de cet avenir va de pair avec l'esprit d'initiative et la défense de la rationalité scientifique qui doit servir de viatique à l'eugénisme pour qu'il ne renforce pas les inégalités et les discriminations biologiques en Afrique.

Conclusion

La sélection naturelle qui pendant longtemps influencée l'organisation du vivant est mise en balance dans les sociétés contemporaines avec les technosciences biomédicales qui réorganisent la relation des sociétés africaines à l'eugénisme. L'examen de la nature complexe de l'eugénisme amène à penser qu'il est une réalité permanente dans toutes les cultures et un processus qui se renouvelle avec les technosciences biomédicale. Au-delà des orientations perverses de l'eugénisme, il peut être articulé aux cultures africaines pour le respect de l'humain. Pour mieux gérer les risques qui l'accompagnent, notre analyse a permis d'obtenir les résultats suivants : l'eugénisme permet de libérer l'humanité de ses tares biologiques et d'opérer une réforme techno-sociale importante. Mais, il suscite aussi des problèmes d'ordre ontologique, social, économique, politique et éthique susceptibles de menacer l'espèce humaine à court et à long termes. Ainsi, la qualité des processus et choix induits par l'eugénisme passe par l'épuration éthique et culturelle des typologies des techniques eugéniques qui gagnent progressivement du terrain en Afrique. Aussi, cette typologie favorisera-t-elle un eugénisme plus viable et plus humanisant susceptible de coexister, sous réserve d'un accompagnement éthique, avec la sélection naturelle.

Bibliographie

BONNET Doris, 2001, « Rupture d'alliance contre rupture de filiation : le cas de la drépanocytose », in Dozon Jean-Pierre (éd.), *Critique de la santé publique : une approche anthropologique*, Paris, Balland.

CHAPOUTHIER George, 2015, « Évolution » in L. Perbal et al., *Encyclopédie du transhumanisme et du posthumanisme*, Paris, Vrin.

DARWIN Charles, 2008, *L'Origine des espèces au moyen de la sélection naturelle ou la préservation des races favorisées dans la lutte pour la vie*, trad., Edmond Barbier, Paris, Flammarion.

EKPO Kouadio Victorien, 2019, « Manipulations biotechnologiques de la nature humaine et sécurité : anatomie de l'eugénisme en Afrique » in *NAZARI*, Revue africaine de philosophie et de sciences sociales, Laboratoire d'Étude et de Recherche en Philosophie, Culture, Communication et Société (LERPHICCS), Niamey, hors-série, janvier.

GILLY François-Noël, 2001, *Éthique et génétique*, Paris, Ellipses.

GOFFI Jean-Yves, 2001, « Eugénisme » in Gilbert Hottois, & Jean-Noël Missa (dir.), *Nouvelle encyclopédie de bioéthique*, Bruxelles, De Boeck Université.

HOTTOIS Gilbert & SUSANNE Charles, 2001, « Eugénisme » in Gilbert Hottois, & Jean-Noël Missa (dir.), *Nouvelle encyclopédie de bioéthique*, Bruxelles, De Boeck Université.

KONÉ Mariatou et KOUAMÉ N'guessan, 2005, *Socio-anthropologie de la famille en Afrique*, Abidjan, CERAP.

LE DÉVÉDEC Nicolas, 2015, *La société de l'amélioration. La perfectibilité humaine, des Lumières au transhumanisme*", Montréal, Liber.

PERBAL Laurence, 2015, « Eugénisme » in L. Perbal et al., *Encyclopédie du transhumanisme et du posthumanisme*, Paris, Vrin.

THOMAS Louis-Vincent et LUNEAU René, 1986, *La terre africaine et ses religions*, Paris, L'Harmattan.